



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE AR-2026-018

Portant fermeture temporaire nocturne de circulation afin de réaliser la reprise des enrobés sur la RD25 au profit de l'entreprise COLAS

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

VU les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

VU le plan de déviation fourni par l'entreprise COLAS en annexe ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur HAUPAIS Anthonin représentant la société COLAS domicilié au TSA 70011, Dardilly Cedex 69134, en date du 16 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer temporairement la circulation RD25 – route d'Excenevex afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer la reprise des enrobés du giratoire de la Fattaz au carrefour de Filly pour le compte de la commune d'Excenevex du 13 avril 2026 au 18 avril 2026 inclus de 21 heures à 06 heures ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La circulation de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Excenevex, sera interdite temporairement, RD25 – route d'Excenevex, afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer la reprise des enrobés pour le compte de la commune d'Excenevex du 13 avril 2026 au 18 avril 2026 inclus de 21 heures à 06 heures.

ARTICLE 2 - La signalisation nécessaire à la déviation sera mise en place par l'entreprise COLAS. Voir le plan en annexe pour le parcours de la déviation.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,
- Entreprise COLAS,
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.
- Archive municipale.

A Excenevex, le 18 mars 2026,

Chrystelle BEURRIER
Maire



Travaux RD 25
Rond Point de la Fattaz Excenevex / RD 324 Sciez
Plan de situation

